

Programme de lutte collective contre les rongeurs
aquatiques
Territoire de Pré-Bocage Intercom

Bilan 2020



Ce document est établi en remplacement des réunions publiques de début d'année, dans le cadre du respect des obligations sanitaires en vigueur.

RESEaux COMMUNAUX DE L'INTERCOM
PRE-BOCAGE INTERCOM

**BILAN DESTINE AUX PIEGEURS DU
RESEAU DE LUTTE COLLECTIVE**

Février 2021

Votre contact : Déborah Eudes 06 84 88 55 24

1 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 COLOMBELLES
tél : 02.31.46.96.50 - email : deborah.eudes@fredon-normandie.fr



LE RESEAU

43 piègeurs inscrits dans le réseau qui disposent de cages-pièges, de gants étanches, de gels hydroalcooliques et de sacs pour l'équarrissage.



LES CAPTURES

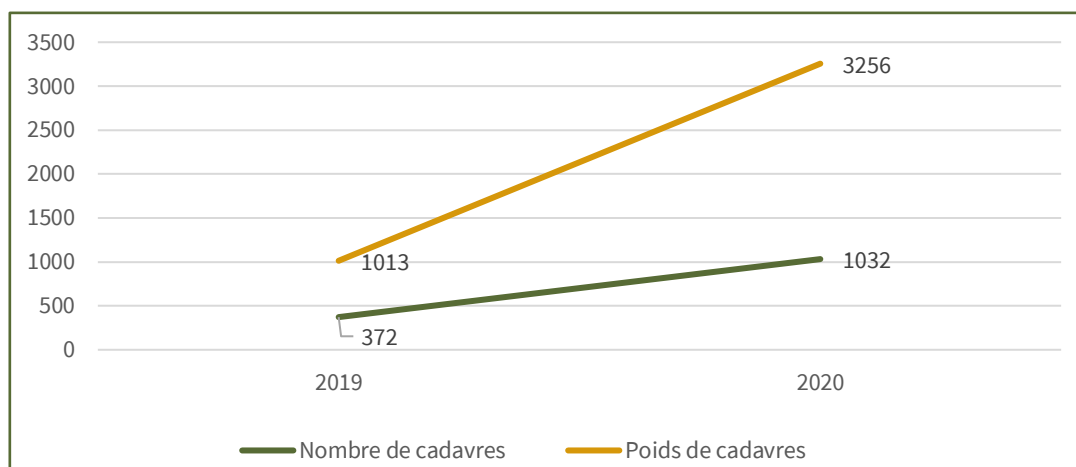
1024 rongeurs ont été capturés durant l'année 2020 : 949 ragondins et 75 rats musqués. Durant la première période de confinement, tous les déplacements étaient interdits, il n'y a donc pas eu de piégeage pendant 1 mois et demi. Au mois d'octobre, les déplacements étaient autorisés sous couvert d'une autorisation préfectorale. FREDON Normandie a sollicité une autorisation préfectorale pour l'ensemble de son réseau de piégeur, toutes les actions de piégeage ont donc pu se poursuivre.

LES COLLECTES DE TEMOINS DE CAPTURE

Deux opérations de collecte de témoins de capture ont eu lieu en juin et deux en octobre : permanence à Villy Bocage et à Jurques, à proximité des points de collecte. 23 piégeurs se sont déplacés en juin et 19 piégeurs en octobre.

LE DISPOSITIF D'EQUARRISSAGE

4 points de collecte sont installés sur le territoire : Villy Bocage, Jurques, Caumont l'Eventé et Bonnemaison. 59 enlèvements ont eu lieu au cours de l'année 2020, 1025 cadavres qui représentent 3 tonnes 200.



L'INDEMNISATION

L'indemnisation de 3.5 € par piégeur a été attribuée à tous les piégeurs en mesure de justifier les captures et l'équarrissage des cadavres. 1001 rongeurs ont ainsi été indemnisés pour un montant total réparti entre les piégeurs de 3 503.50€.

LE SERVICE AUX RIVERAINS

6 particuliers ont sollicité FREDON Normandie pour un problème de rongeurs aquatiques en 2020. Un particulier a intégré le réseau en tant que piégeur, les 5 autres se sont vus proposer les services d'un piégeur du réseau.

LA PRESSION DE PIEGEAGE

Il y a encore des communes sans piégeur sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

N'hésitez pas :

- à faire connaître le dispositif : pour toutes les personnes qui souhaitent devenir piégeur
- à communiquer sur votre action de piégeage
- à prospecter sur les zones sans piégeage

RAPPELS DE BONNES PRATIQUES AU POINT DE COLLECTE

- Utilisation des gants pour la manipulation des cadavres, et des sacs
- Non utilisation des gants pour tout le reste : poignée, stylo, registre
- Si le congélateur est aux $\frac{3}{4}$ plein : contacter le référent ou la FREDON pour programmer l'enlèvement. Pas de programmation d'enlèvement après le mercredi !!!
- Faire le transfert des cadavres du congélateur vers le bac d'équarrissage
- si vous venez et que le bac est sorti mais pas vidé, mettez vos animaux directement dans le bac (pensez à remplir le registre)
- si vous venez et que le bac est sorti et vidé, rentrez le bac à l'intérieur de l'abri
- L'acte de prélèvement des témoins de capture et la mise dans les sacs en papier de vos cadavres ne doit pas être fait sur le point de collecte

Le matériel est mis à votre disposition. Merci de le garder le plus propre possible

RAPPELS DES ESPECES PROTEGEES



La Musaraigne aquatique
Espèce protégée



Le Campagnol amphibie
Espèce protégée
à ne pas confondre avec des
rats musqués juvéniles



La Loutre d'Europe
Espèce protégée



Le Vison d'Europe
Espèce protégée
à ne pas confondre avec
le Vison d'Amérique

En cas de capture accidentelle d'une de ces espèces, vous devez relâcher l'animal. Si vous rencontrez des soucis d'identification, vous pouvez contacter la FREDON, la FDC 14 ou l'OFB.

De même, vous devez, après avoir libéré l'animal, signaler la capture, ceci dans un souci de référencement de ces espèces au niveau du département du Calvados.